

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

FRANCE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :
LE CONCOURS MUSICAL DE BEAUNE.
LES LÉGIONNAIRES DU RHONE A
NUITS.
LES FÊTES DE SAINT-ÉTIENNE.

LES PAUVRES ÉVÊQUES!

Monseigneur de Lavignerie, monseigneur Fava, monseigneur Izard et tous les évêques qui ont lâché la monarchie, le pape lui-même, Sa Sainteté Léon XIII, n'ont qu'à se bien tenir.

C'est contre eux, dans les journaux royalistes ou impérialistes, un feu roulant. Les uns s'en tiennent aux attaques aigres-douces, les autres n'épargnent pas les invectives violentes. Chacun suit son tempérament.

Est-il possible que le chef de l'Église, que les évêques considèrent la monarchie comme une planche pourrie et conseillent aux fidèles d'accepter la République, de reconnaître le fait accompli, de se plier à une nécessité qui pour être douloureuse n'en est pas moins une nécessité?

M. Cornély, dans le Gaulois, n'en revient pas et, dans l'Autorité, M. Paul de Cassagnac monte sur ses plus grands chevaux.

M. Cornély s'adresse aux évêques qui font du néo-républicanisme avec douceur et mélancolie. Il les supplie de vouloir bien remarquer qu'en s'occupant de politique ils s'écartent gravement de la mission qui leur est confiée.

Il reconnaît, et c'est tout ce qu'il peut leur concéder, qu'ils font bien de ne pas se servir de leurs fonctions épiscopales pour combattre le gouvernement qui les paye. Mais il ajoute, qu'en acceptant la République, entre ne rien faire pour elle, il y a un abîme! En un mot, M. Cornély, et c'est un signe des temps, ne demande qu'une chose aux évêques et aux curés, c'est la neutralité.

« Le prêtre, dit-il, ne doit pas faire de politique et c'est en faire que de vouloir utiliser les fonctions sacerdotales ou épiscopales pour favoriser un parti au détriment d'un autre. Il faut que les républicains trouvent dans l'Église un pasteur qui les accueille et ne les froisse sous aucun rapport; mais il faut aussi que les monarchistes trouvent dans l'Église un pasteur qui ne leur commande pas d'abjurer leurs opinions. Il faut donc que le prêtre ne soit d'aucun parti. Cela me semble limpide ».

Il faut avouer que c'est bien amusant d'entendre des écrivains royalistes recommander au clergé de n'être d'aucun parti et de ne pas froisser les républicains. Que les temps sont changés! On ne parlait pas de ce ton, dans la presse hostile à la République, au 24 mai, au 16 mai et aussi à l'époque de l'aventure boulangiste, alors qu'évêques et curés s'étaient lancés à corps perdu dans la bataille contre le gouvernement républicain. Alors, on trouvait que les prêtres avaient le droit d'être d'un parti, qu'ils avaient le droit de faire de la politique, on les louait, on les encourageait au bon combat contre l'infâme, contre la guenese. L'infâme, c'était le gouvernement républicain, la guenese c'était la République.

Positivement, il y a de quoi rire de voir M. Cornély prendre des airs pincés et sacrés à la seule pensée que des évêques, que des curés veulent utiliser leurs fonctions pour favoriser un parti au détriment d'un autre! Maintenant que ce petit travail ne s'exerce plus au profit de la monarchie ou de l'empire, c'est l'abomination de la désolation!

Je dois reconnaître d'ailleurs que M. Cornély a écrit son article sur le mode doux. Il est poli. La seule épigramme qu'il se permette, c'est de rappeler que

Mgr Lavignerie a appartenu successivement à tous les partis.

Avec M. de Cassagnac, c'est une autre affaire. On connaît la manière vigoureuse et violente du rédacteur en chef de l'Autorité.

Pour M. de Cassagnac, pour l'Autorité la conduite des évêques qui « passent à l'ennemi, est une défaillance humiliante, c'est la plus triste des péloindes. C'est un scandale de les voir par une fausse habileté se couvrir de l'approbation du pape. Cette tactique est de mauvais goût elle est maladroite, elle manque de respect et de sagesse. « Que si les évêques tiennent à se déshonorer, dit l'Autorité, ils se déshonorent tout seuls, sans essayer de jeter sur la plus haute montagne de la terre les éclaboussures d'une chute et les responsabilités d'une alliance honteuse entre Béliat et Jésus-Christ ».

Béliat, sauf votre respect, c'est la République. L'Autorité conclut, d'ailleurs, que si par impossible le pape ordonnait aux fidèles de s'abaisser jusqu'à se rallier au gouvernement républicain, comme le conseille le cardinal archevêque d'Alger, les fidèles auraient parfaitement le droit d'envoyer respectueusement promener Sa Sainteté, attendu qu'un pareil commandement serait étranger à l'autorité divine que tous les chrétiens doivent reconnaître au pape.

Voilà à quel ton sont montées les polémiques contre les évêques qui ont lâché la monarchie, contre la curie romaine suspecte de les encourager.

Nous lecteurs savent ce que nous pensons de l'évolution clérical de ces derniers temps. Nous nous sommes assez expliqués sur ce mouvement tournant, nous avons assez dit combien il importait de la surveiller et de s'en délier pour n'avoir pas à y revenir.

C'est une nouvelle bataille qui va se livrer et dans laquelle les royalistes et impérialistes sentent qu'ils ne comptent plus, qu'ils sont devenus une quantité négligeable. Cela explique la douleur de l'Autorité et la colère de l'Autorité.

RANC.

NOS DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 16 août.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu aujourd'hui dans les Deux-Sèvres, pour remplacer M. Aymé, décédé.
Votants : 794.
Jouffraud, républicain..... 440 voix ELU
Général Segréat conserv. 354

PRINCES ET SOUVERAINS A PARIS

La nouvelle des prochaines fiançailles du czarévitch avec la princesse Marie de Grèce expliquerait la présence simultanée du roi de Grèce, du prince de Galles et de la duchesse d'Edinbourg à Paris. On pense que le roi de Grèce et le prince de Galles quitteront Paris ensemble.

On annonce, mais nous donnons la nouvelle sous réserves, que plusieurs membres de la famille impériale de Russie, entre autres les grands-ducs Vladimir et Alexis, frères du czar, viendraient à Paris dans le courant du mois prochain.

M. Carnot viendra mardi à Paris rendre au roi de Serbie la visite qu'il lui doit lui faire demain à Fontainebleau.

M. HENRI DE LA MARTINIÈRE

Ce matin est arrivé à Paris le hardi explorateur du Maroc, M. Henri de la Martinière. Parvenu à Lalla Marnia (Algérie), par Volubilis et Fez, accomplissant en dix jours le voyage du capitaine Coleville et de M. de Chovagnac, M. de la Martinière rentre en France après une campagne scientifique de dix-sept mois, qui a été fructueuse en aven-

tures. Il rapporte, sur des régions absolument inconnues, des documents du plus haut intérêt.

M. MÉLINE A REMIREMONT

Une grande fête de musique avec concours de gymnastique et courses vélocipédiques a eu lieu aujourd'hui à Remiremont, sous la présidence de M. Méline.

Au banquet du soir, M. Méline prononcera un discours.

LES COMBATTANTS DE GRAVELLOTTE

A midi, a été célébrée, à l'église Saint-Philippe-du-Roule, une messe à la mémoire des anciens combattants de Gravelotte. Le gouverneur militaire de Paris s'était fait représenter par un de ses officiers d'ordonnance.

Après la messe, les assistants sont allés déposer une couronne au monument de la place de Fontenoy.

LA STATUE DE L'AMIRAL JACOB

L'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'amiral Jacob, a eu lieu aujourd'hui, à Ivry, en présence du commandant Beryer, représentant le ministre de la marine, et de M. Roger Ballu, représentant le ministre de l'instruction publique.

Plusieurs discours ont été prononcés. Une foule nombreuse a accueilli par des applaudissements la Marseillaise et l'Hymne russe, joués par la musique militaire.

M. Yves Guyot à Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, 16 août.

Le ministre des travaux publics est venu représenter le gouvernement au 4e congrès régional de l'association des sociétés de gymnastique de l'Ouest. Le préfet de la Loire-Inférieure et les membres du comité des fêtes de Saint-Nazaire attendaient le ministre à Châteaubriant, qui est la première station du département.

La municipalité de cette ville a mis à profit le passage de M. Yves Guyot pour le prier d'insister auprès du président de la République, afin qu'il comprit Châteaubriant dans l'itinéraire de son prochain voyage en Bretagne.

Le ministre est arrivé à 11 heures à Saint-Nazaire. La ville est brillamment pavoisée. Tous les navires actuellement dans les bassins sont couverts de drapeaux. On remarque particulièrement le Chichima Khan, un contre-torpilleur japonais, dont les décorations originales attirent particulièrement l'attention.

De la gare à l'Hotel de Ville les troupes ont fait la haie.

Les habitants, massés de chaque côté du cortège, ont acclamé le ministre.

Après la réception d'un usage des fonctionnaires, un déjeuner intime a été offert au ministre à l'Hotel de la Préfecture.

A FONTAINEBLEAU

Le roi de Grèce et le roi de Serbie

Paris, 16 août.

Le roi de Grèce a rendu, hier, visite à M. Ribot, qui est allé lui-même rendre visite aujourd'hui, à 3 heures, au roi de Serbie.

M. Ribot partira demain soir pour la Suisse, après avoir assisté, à Fontainebleau, au déjeuner que le président de la République offre au roi de Serbie.

Demain lundi, à midi, le roi de Serbie viendra rendre sa visite au roi de la République, à Fontainebleau. Il sera reçu avec les mêmes honneurs qui ont été rendus au roi de Grèce.

Le président de la République offre, ce soir, un dîner de 30 couverts aux généraux et aux principaux fonctionnaires de la ville et du département.

L'OFFICE DU TRAVAIL

Paris, 16 août.

Le ministre du commerce et de l'industrie a définitivement arrêté les termes de son projet et du décret concernant l'Office du travail.

Ce décret sera soumis demain à la signature du président de la République, et probablement promulgué mardi matin, au Journal Officiel.

L'Office du travail constituera au ministère du commerce un service distinct, sous

l'autorité immédiate du ministre; il se divisera en service central et en service extérieur, sous l'autorité d'un directeur.

Le service central comprendra deux chefs de section, deux sous-chefs, un secrétaire, deux rédacteurs ou traducteurs, et trois archivistes, trois expéditionnaires, et trois garçons de bureau.

Le service extérieur comprendra trois délégués permanents.

Le directeur sera nommé par décret sur la proposition du ministre, les autres fonctionnaires par arrêté sur la proposition du directeur. Les fonctionnaires ou agents de diverses administrations publiques, pourront être temporairement attachés à l'Office du travail.

Enfin, le ministre pourra charger les délégués temporaires de missions spéciales.

LE CONGRÈS DE BRUXELLES

Le Congrès international ouvrier socialiste de 1891. — Réunion à Bruxelles. — Nombreux délégués de tous pays. — L'élément féminin représenté. — Une tentative d'unification. — Porée considérable des travaux. — Séance d'ouverture.

Bruxelles, 16 août.

C'est aujourd'hui que s'ouvre, à Bruxelles, le congrès international ouvrier socialiste de 1891, dont la réunion a été décidée en 1889, à Paris, et l'organisation confiée au parti ouvrier belge.

Ce congrès aura une grande importance, tant à cause des graves questions inscrites à son ordre du jour, qu'en raison de la présence des représentants des écoles les plus diverses. Le parti ouvrier belge veut tenter de réconcilier les groupes hostiles et d'unifier leurs programmes, afin d'augmenter la puissance du mouvement socialiste. Y réussira-t-il? C'est ce que l'événement démontrera.

Aussi, pour permettre à nos lecteurs d'apprécier la portée considérable des travaux, je crois utile de vous donner quelques renseignements inédits sur la composition de l'ordre du jour et le choix des délégués qui le discutent.

Le congrès comprendra environ 400 délégués, dont 250 délégués belges et 150 étrangers. La désignation des représentants du parti ouvrier belge s'est faite de la même façon que pour les congrès annuels nationaux. Pour l'étranger, le comité organisateur s'est borné à envoyer dans tous les pays des paquets de convocations aux organisations centrales de toutes les nuances et écoles, qu'aux personnes connues, appartenant au socialisme militant, qui les ont distribués à tous les groupements connus. Ce système a eu pour effet de faire obtenir au congrès des adhésions inattendues; il est dès à présent certain qu'il réunira un plus grand nombre de délégués que les congrès possibiliste et marxiste, tenus à Paris en 1888, n'en ont compté ensemble à eux deux.

Les Ecoles représentées

Toutes les principales écoles socialistes de France seront représentées au congrès; on y verra les marxistes avec Jules Guesde, le docteur Lafargue et Delecluse; les possibilistes avec Allemane, le député Dumay et Degendré; les blanquistes avec le conseiller municipal Vaillant. Les boussistes seuls n'ont pas encore répondu à l'invitation qui leur a été adressée. Les délégués français seront au nombre d'une soixantaine. Parmi eux on comptera les députés Ferroul, Thivrier, Baudin, Lachize, Dumay. La Fédération des groupements syndicaux de France et la Fédération française du livre seront représentées.

Les délégués allemands seront au nombre d'une trentaine. Les députés au Reichstag, Behel, Liebknecht et Singer représenteront le comité directeur du parti démocrate-socialiste. Les unions régionales de métiers auront chacune leur représentant élu dans un meeting public, à défaut d'assemblée privée régulière interdite par la loi. Les Allemands qui n'assisteront, en 1889, qu'au congrès marxiste de Paris, auront cette fois, pour contradicteurs, les possibilistes français et les trades-unionistes anglais, qui n'étaient représentés qu'au congrès de la rue de Lancry. Cela promet des discussions intéressantes et animées.

Les Anglais seront représentés par de nombreux délégués. La participation des Trades-Unions a été un moment douteuse. Certaines intrigues ont été menées, qui

avaient pour but de les dissuader de se faire représenter; mais le parti ouvrier belge les a déjoués, et il a réussi par la franchise et la loyauté de ses assurances à dissiper tous les malentendus de la première heure. Les trades-unionistes seront fort bien représentés. Les autres groupes anglais auront également un nombre respectable de délégués, parmi lesquels on cite le poète William.

Parmi les autres pays représentés, je citerai rapidement: l'Autriche, 12 délégués autrichiens et tchèques, dirigés par le docteur Adler; — la Hongrie, 6 délégués, dont le docteur Engelmann; — le Danemark, les divers groupes politiques et économiques du parti socialiste, les cigariers danois, parmi lesquels il faut citer le député au Folketing, M. Knudsen, et la fraction révolutionnaire, représentée par son chef, l'agitateur Petersen; — l'Espagne, 1 délégué élu par le dernier congrès espagnol, M. Paul Iglesias; — l'Italie, une importante délégation ayant à sa tête le pasteur Domela-Nieuwenhuis, ancien député, et le tribun Fortuyn; — l'Italie, 5 délégués dont 2 élus par le dernier congrès italien, l'avocat Filippo Turati et le gantier Giuseppe Croce, et le député Costa; la Suède, 2 délégués, M. Branting, rédacteur en chef du Moniteur socialiste de Stockholm, et M. Danielsen; — la Norvège, 1 délégué élu par le congrès norvégien; — et la Roumanie, 6 délégués des groupes politiques et économiques du socialisme roumain, dont Constant Mille, le poète connu.

Enfin, les Polonais socialistes réfugiés en Angleterre, en France, en Allemagne et en Autriche ont demandé à pouvoir se faire représenter par des délégués spéciaux, ce qui leur a été accordé.

L'élément féminin

Une société de femmes anglaises, un cercle de femmes hollandaises et la section des femmes socialistes du parti ouvrier belge ont également été admises à participer au congrès, où elles comptent soulever la question de l'émancipation féminine.

Les Etats-Unis auront 3 délégués: 1 du parti ouvrier socialiste américain, 1 de la section du parti ouvrier de Chicago — qui est à la charge de venir solliciter le congrès de décider que le prochain congrès, qui doit avoir lieu en 1893, se réunira à Chicago — et 1 délégué de l'Union américaine des associations ouvrières de race juive, qui posera la question sémitique au Congrès.

Les socialistes d'Australie et ceux de la République argentine ont envoyé au congrès l'expression de leurs sympathies et se sont excusés — vu leur éloignement — de ne pas avoir envoyé de délégués.

L'Ordre du jour

L'ordre du jour est très chargé; il ne comprend pas moins de onze questions, dont la principale, — celle qui, au point de vue de l'actualité, prime toutes les autres, — est la suivante:

« De la position et des devoirs de la classe ouvrière vis-à-vis du militarisme. »

C'est une question brûlante, car elle amènera des orateurs à prêcher le refus du service militaire et à discuter la triple alliance, l'entente franco-russe et les questions qui s'y rattachent.

Les autres questions intéressantes concernent: 1° la législation protectrice du travail, au point de vue national et international, et des moyens à employer pour l'étendre et le rendre efficace; 2° le droit de coalition, de ses garanties, des grèves, du boycottage et du mouvement corporatif au point de vue international; 3° l'usage du parlementarisme et du suffrage universel au profit de la cause ouvrière socialiste; 4° la tactique à employer pour arriver à l'émancipation des travailleurs, et des moyens à mettre en œuvre pour la réaliser; 5° la célébration internationale du 1er mai, consacré à la fois au principe des huit heures, à la réglementation du travail et à l'affirmation universelle du prolétariat pour le maintien de la paix entre nations; et 6° la suppression du travail aux pièces et à forfait.

Le congrès s'ouvrira le 16 au 22 août. Le dimanche 16 aura lieu la réception des délégués étrangers et la séance inaugurale à la Maison du Peuple.

Les travaux ne commenceront que le lendemain. Ils seront poursuivis pendant toute la semaine dans la salle Saint-Michel, rue d'Or. Le comité organisateur proposera au congrès de rendre ses séances publiques.

Une imprimerie, installée dans le local même, permettra l'impression rapide des propositions qui seront déposées. Le congrès sera partagé en autant de sections qu'il y a de questions à l'ordre du jour.

Ces sections seront composées d'un délé-

gué par nationalité et du représentant de groupe ou parti, auteur de la proposition. Les sections se réuniront en dehors des heures de présence du congrès et prépareront pour chaque question un rapport clair et résumé qui sera imprimé. Le vote aura lieu par nationalités.

Conférences de métiers

A côté du congrès se tiendront trois conférences de métiers.

La première est faite pour les ouvriers métallurgistes de tous les pays. Les associations d'ouvriers en métaux d'Allemagne et les métallurgistes fédérés de Belgique et de France ont résolu de convoquer cette réunion pour « resserrer l'accord des travailleurs de toutes les corporations travaillant les métaux ».

La seconde est demandée pour les ouvriers de l'industrie textile: tissandans, tisseurs, fileurs et fileuses.

Enfin la troisième conférence est demandée par la fédération des travailleurs du bois de Belgique. Elle groupera les délégués des associations de menuisiers, charpentiers, ébénistes, modelleurs, tourneurs, chaisiers et sculpteurs sur bois.

Il n'y aura ni réception officielle, ni fête offerte aux congressistes, les pouvoirs publics ne leur étant rien moins qu'hostiles. Les délibérations du congrès ne seront néanmoins pas troublées, car la liberté de réunion est absolue en Belgique.

Le parti ouvrier belge fera visiter à ses hôtes les diverses œuvres coopératives établies à Bruxelles, ainsi que le Vooruit de Gand, où les congressistes se rendront en train spécial.

L'organisation du congrès est principalement l'œuvre de Jean Volders, secrétaire du conseil général du parti ouvrier et rédacteur délégué du Peuple.

LA SÉANCE D'OUVERTURE

Bruxelles, 16 août.

La séance d'ouverture du congrès socialiste à la Maison du Peuple a commencé à 10 h. 15.

M. de Volders demande que les délégués de chaque nationalité se réunissent dans une salle séparée pour rédiger eux-mêmes leurs mandats, ils désignent alors chacun un ou plusieurs délégués pour siéger au bureau définitif, en ayant soin de représenter chaque pays dans chaque séance.

Il dit que pour que les délibérations du congrès soient autre chose que des comptes rendus de journaux, on fera imprimer les rapports en trois langues. Cette proposition est adoptée et la séance est levée.

Les divers groupes de délégués se réuniront chacun dans la salle qui leur est désignée. Cette après-midi, aura lieu la constitution définitive du bureau et le congrès commencera demain la discussion de l'ordre du jour.

« La séance de l'après-midi du congrès socialiste, la vérification des mandats n'a subi aucune difficulté. Les belges seuls ont refusé d'admettre les groupes anarchistes. La première séance a été présidée par le citoyen Singer, allemand, et le citoyen Vaillant avec acclamations.

Le citoyen Vaillant prend la parole: « Ce vote, dit-il, signifie que nous voulons assurer la paix entre les nations, malgré les complots des gouvernements; nous voulons la paix parce que nous considérons que la guerre est la chose la plus odieuse du monde. » Ces paroles sont vivement applaudies.

Singer, à son tour, se rallie aux paroles de paix du citoyen Vaillant: « Les prolétaires ne veulent pas la guerre », dit-il; il attire l'attention de tous les pays sur ce principe, qui ont une importance capitale, et termine en criant: « Vive la démocratie sociale et internationale! » (Acclamations.) Le citoyen Vaillant remercie au nom du bureau définitif le conseil général du parti ouvrier belge.

Les Délégués

Bruxelles, 16 août.

Voici le résumé des mandats qui ont été vérifiés par les délégués de chaque nation. Belgique, 188 délégués représentant plus de 200 associations; le refus d'admettre les délégués des groupes anarchistes est voté à une forte majorité.

Allemagne, 48 délégués représentant l'ensemble du parti socialiste et de la Fédération des métiers, et de 91 organisations. Angleterre, 23 délégués représentant 199,500 membres.

Autriche, 41 délégués représentant 18 associations.

Danemark, 3 délégués, dont un pour 90

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 17 Août (2)

Pilleur d'Épaves

PAR PIERRE MAEL

PROLOGUE

La Mer Sauvage

Les bras pesaient sur les avirons. Un des pilleurs tenait la barre dans sa poigne semblable à un étou. On allait droit à l'énorme roche que les volutes fouettaient dans tous les sens. Il s'agissait de l'atteindre au flanc, de multiplier les feintes et d'éviter la riposte des remous. Dans cet assaut ténébreux, il fallait autant d'adresse que de force. Car la roche savait se défendre. Elle avait d'ironiques défis pour les marins qu'elle provoquait à la lutte en leur montrant l'épave clouée à son angle. Et, ce soir-là, c'était plus terrible encore qu'à l'habitude. La mer était étale, et les bouleversements de la tempête devaient prolonger fort avant sous le reflux les convulsions de la bataille.

volèrent la quille en l'air. L'instant d'après, leurs hommes les avaient ressaisies. Mais en même temps, les grappins sifflaient, trouaient l'air et la lame et mordaient sur le bois lavé du navire. Puis les crocs hâlaient sur les flûtes, et, l'une après l'autre, chacune des barques déversait son équipage sur la grève.

Pour comprendre le récit qui va suivre, le lecteur a besoin que nous lui donnions tout d'abord une explication nécessaire.

Nous sommes sur l'extrémité la plus occidentale de la Bretagne, au nord de la baie d'Audierne, au sud de celle de Douarnenez. C'est là qu'entre la pointe du Van et la pointe du Raz se trouve la redoutable érique dont le nom de Baie des Trépassés indique la sinistre réputation, qu'elle mérite d'ailleurs. Bordée par le Raz de Sein, qu'un dicton du pays justifie de la sorte :

Nul n'a jamais franchi le Raz Qu'il n'entraîne ou craigne le trépassé.

la craque s'ouvre en un demi-cercle, dont le plus grand rayon aboutit à une plage de sable resserrée entre des rochers gigantesques.

L'altitude des masses granitiques varie de 60 à 80 mètres. Ce sont de véritables falaises, perpendiculaires pour la plupart, mais corrodées çà et là par les assauts de l'Océan et du vent.

Sur quelques points les arêtes ont flechi, des roches se sont détachées, le niveau primitif de la muraille a été comme découronné. Au-dessous se creusent des grottes prodigieuses, cavités profondes qui semblent destinées à servir d'antres aux monstres mythologiques dont Pro-

tée était le gardien. La mer s'y joue capricieusement, en poultré les piliers et les colonnes basaltiques et en sépare au moment du flux quelques masses solitaires devenues des îlots, véritables sentinelles avancées de la terre ferme au sein des îlots.

C'était sur l'un de ces blocs formidables que l'Atlantique venait de jeter un superbe vapeur anglais. Le feu de l'île s'éteignait subitement éteint, et le navire affolé n'avait pas su tenir sa route au travers des soudaines ténèbres de l'ouragan.

Quand la nuée des pilleurs s'abatit sur cette carène fracassée, plus rien n'y vivait à l'apparence. La mer avait écrasé et noyé. Ceux qui vivent d'épaves trouvaient le butin tout partagé. L'eau avait gardé les hommes, elle laissait aux Capistes le bois, le chanvre, le fer... et le vin. Et c'était tout ce qu'il leur fallait.

Étrange race, d'ailleurs, que ce peuple presque inconnu à la France et au monde, race de héros, par nature, et de bandits inconscients, — qui tiennent pour leurs les débris arrachés au naufrage, et risquent vingt fois leur vie pour la conquête d'une misérable planche! La pauvreté les a fait souffrir, et la mer, par la tentation des richesses qu'elle gaspille, leur a donné cette cupidité spéciale, inouïe, qui ne connaît pas l'avarice et qui méprise la prodigalité.

Si jamais les quatre mots « combat pour la vie » eurent un sens, c'est bien sur cette écorce effrayante, où des hommes taillés par la nature à l'égal des géants épiques se font, aux heures du d'antement les complices de la tempête et les

recéleurs du larcin. Que dis-je? Ils poussent plus loin encore l'après-soif de ce mieux détestable. Dédaignés de la mort pour eux-mêmes, ils n'hésitent pas quelquefois à la donner à autrui. En quoi un naufragé diffère-t-il du poisson qu'ils pêchent ou des oiseaux de mer qu'ils tuent? — S'il fait mine de survivre, n'est-ce pas qu'il outrepassa ses droits à l'existence? la tempête l'avait jeté à la mort, la mort le garde, et tout est dit.

Philosophie singulière assurément, et dont on ne pourrait expliquer les principes contradictoires avec la religion fermement, pieusement professée par ce peuple de naufragés! Aujourd'hui même qu'ils ne vont plus provoquer la perte des navires, leurs vieux chants rappellent l'ancienne ruse de la vache entravée que leurs pères menaient sur la grève avec une lanterne entre les cornes, afin que la démarche de l'animal donnât au feu les ondulations de la brume et des vagues. Les marins de Lescoff, de Plogoff, de Cléden, de Goulien fournissent à l'Etat nos meilleurs gabiers, nos plus intrépides matelots. La rude vie de leurs foyers se sustente avec la soupe au poisson quotidienne, soupe assaisonnée de gros sel, — et les subaines de la tourmente leur apportent, non l'habitude, mais la pratique intermittente des ivresses sans pailles, et même sans comparaison. Tels sont les hommes que nous avons voulu présenter au lecteur et dont la suite de ce récit fera mieux connaître les mœurs et le caractère.

Au moment où les barques atteignirent le rocher, les vagues, sous leurs coups de marteau, avaient fini par rom-

pre en deux l'énorme masse du vapeur. La pointe du granit, entrée comme un coin dans le flanc, avait livré passage à l'eau, et, sous la pression, le pont avait éclaté. Les

groupes d'organisation politique, un pour 148 associations des métiers et un de la Fédération des travailleurs du bois.

Espagne, un délégué représentant le parti ouvrier dans son entier, qui a été désigné par le dernier congrès national.

Etats-Unis d'Amérique, six délégués. France, 60 délégués représentant 506 groupes politiques ou des syndicats corporatifs.

Hollande, 9 délégués représentant l'ensemble du parti socialiste hollandais ont vu valider leur mandat, deux autres sont combattus, dont un du groupe de femmes d'Amsterdam; finalement la déléguée du groupe de femmes est admise.

Italie, 2 délégués représentants du parti ouvrier italien représentent les deux grandes organisations; ils ont été choisis au congrès ouvrier de Milan dimanche dernier.

Pologne, 5 délégués représentant les socialistes de la Pologne prussienne, de la Pologne russe et divers réfugiés qui se trouvent à Paris et à Lyon.

Roumanie, 5 délégués représentant les groupements politiques et économiques du pays. Suisse, 6 délégués représentant les diverses organisations des ouvriers socialistes suisses.

Au total 363 délégués ont en leurs mandats vérifiés et approuvés.

UN INTERESSANT ENTRETIEN

Le directeur d'un journal russe qui a, de tout temps, été favorable au rapprochement de la France et de la Russie, M. Notovitch, rédacteur en chef des Novosti, est en ce moment à Paris.

M. Notovitch est un homme jeune encore, touchant à peine à la quarantaine. La physionomie est très avenante, l'œil intelligent et vif. Il s'exprime en français avec facilité, surtout avec une grande netteté.

Un de nos confrères a eu avec lui un intéressant entretien. Interrogé sur les derniers événements, M. Notovitch a répondu.

« Il n'y a certainement aucun engagement pris entre la Russie et la France dans le sens d'une action collective. Il ne peut être question d'une chose que du maintien de la paix. Mais la visite de l'escadre a une conséquence très importante au point de vue de la politique internationale. On doit y voir le point de départ d'un nouveau groupement des puissances grandes et petites.

« Jusqu'ici, la Triple-Alliance représentait le seul groupe qui attirait l'attention et les espérances des autres puissances; plusieurs, parmi elles, se trouvaient dans une situation précaire et incertaine, ne sachant s'il leur fallait s'associer à la ligne centrale ou garder la neutralité.

« M. Notovitch, à la suite des déclarations qu'on vient de lire, s'est spécialement occupé de l'attitude de l'Angleterre.

« Pour ce qui concerne cette nation en particulier, il dit, que sa réputation justifiée de ne valoir qu'une politique essentiellement réaliste et de désigner les combinaisons d'ordre purement moral.

« L'idée du maintien de la paix européenne ne la touche guère. Mais elle recherche volontiers un groupement international qui ne menacerait pas ses intérêts coloniaux. Le groupe franco-russe peut s'il veut s'y prêter, faciliter à l'Angleterre l'accomplissement de sa tâche coloniale, tandis que le groupe de la Triple-Alliance est entraîné par des appétits de nouveauté tellement violents qu'un conflit ne peut manquer de se produire entre lui et l'Angleterre.

« Celle-ci une fois attirée dans le nouveau groupement, elle se trouvera enfermée dans une situation de force et finalement se verra contrainte à rechercher la conciliation de ses intérêts avec ceux des autres puissances.

Manœuvres de nuit. — Hier matin, à 2 heures, les 90^e d'infanterie arrivés à Lyon, a quitté le fort Lamotte et a exécuté une marche de nuit dans la direction de Francheville.

Les manœuvres de nuit. — Hier, l'excellent fantassin du 8^e bataillon de chasseurs, que tous les lyonnais ont pu apprécier autrefois, alors que le bataillon tenait garnison au fort Lamotte, donnait un concert sur la place Manuel à Barcelonnette. La foule, toujours sympathique à l'égard de nos vaillants petits chasseurs alpins, qui avec plaisir elle voit chaque année, apportant l'animation et l'entrain dans la paisible vallée de l'Ubaye, n'avait pas manqué d'assister à cette petite fête donnée en son honneur.

Le programme épuisé, la fanfare allait se retirer, lorsque quelques officiers du 2^e chasseurs alpins réclamèrent l'Hygme nationale russe. Civils et chasseurs se joignirent à eux et l'hymne russe fut joué, acclamé par des cris unanimes de « Vive la Russie ! » réclamé une seconde fois et joué de nouveau.

Les manœuvres du XV^e corps. — Les officiers d'état-major chargés de dresser le plan des prochaines manœuvres du XV^e corps d'armée dans les Alpes ont quitté Nice, rentrant à Marseille, après avoir étudié pendant quinze jours environ le théâtre des prochaines opérations.

Ces manœuvres, on le sait, auront une très grande importance, car ce sera la première fois qu'on fera évoluer en montagne une armée de 20.000 hommes environ.

Une armée canonic menaçant la frontière des brigades concentrées à Nice partent par les routes de Levens, de Conte et de l'Escarène pour les bords de la mer.

Les Alpes n'offrant pas de ressources suffisantes pour l'alimentation des troupes, des marches ont été passées pour la fourniture de vivres; en outre, une compagnie de génie va bientôt partir pour la montagne afin d'établir en divers endroits des dépôts de vivres, des magasins et des cuisines nécessaires aux troupes pendant les manœuvres.

Enfin, pour terminer, disons que la grande revue d'honneur aura très probablement lieu dans le plain de l'Arènes, la région n'ayant pas une plaine assez vaste pour y masser 20.000 hommes.

La défense du littoral. — On étudie, au ministère de la marine, les améliorations à apporter dans le service de la défense du littoral, dans le cas où la Chambre adopterait le chiffre prévu de 30.000 hommes, que ce soit de 2.000.000 francs celui du ministre.

Si les propositions étaient votées, le ministre organiserait des défenses mobiles à Dunkerque, en Corse, en Algérie et en Tunisie; c'est, en effet, le programme de son programme, en accord avec le programme de M. Brisson et, s'il n'y a pas application, ce n'est que fautive d'argent.

Les Manœuvres en Alsace-Lorraine. Paris, 16 août. Nous rêvions, il y a quelques jours, que les Allemands s'offusquaient, ou faisaient semblant de s'offusquer des grandes manœuvres qui vont se faire dans l'Est, sous le commandement suprême du général Sausser.

Il paraît que nous n'avons pas le droit de faire chez nous ce que font les Allemands chez eux, car on annonce que des manœuvres fort importantes vont avoir lieu en Alsace-Lorraine, du 31 août au 15 septembre prochain.

Il y aura d'abord des manœuvres de régiment, de brigade et de division, et enfin un mouvement d'ensemble du corps tout entier sous le commandement du général de Schlichting, chef du 1^{er} corps.

Les exercices de campagne de la 2^e division, qui se trouve dans le duché de Bade, ainsi que ceux de la 5^e brigade, se feront dans le duché même, pour se terminer par des opérations de détachement entre Altkirch et Huningue.

Pendant la même période du 31 août au 2 septembre, la 5^e brigade manœuvrera entre Mulhouse et Altkirch. La 2^e division opérera sur la ligne de Mulhouse-Altkirch-Huningue, et enfin, du 10 au 12, le même terrain est désigné pour les manœuvres d'ensemble du corps tout entier.

Les 28^e et 29^e divisions comprendront, elles aussi, outre les deux régiments d'infanterie qui les constituent, une brigade de cavalerie, un régiment d'artillerie, un bataillon de pionniers, un bataillon de train et un bataillon de chasseurs à pied.

Le 13 septembre, toutes ces troupes seront disloquées et reconduites par des trains spéciaux à leurs garnisons respectives. Ce qui, en un jour, paraît-il, du major de Huene, qui, tous ces derniers temps, a été aperçu parcourant le terrain de ces importantes opérations.

Le 15^e corps d'armée manœuvrera dans l'Alsace, généralement près des centres de garnison; les différentes fractions qui le composent.

matin, si les patrons n'acceptent pas leurs revendications. De leur côté, les terrassiers grévistes ont voté la continuation de la grève et décidé de se joindre aux charbonniers, lundi matin, en abordés des chantiers, pour déboucher leurs camarades.

LES ESCROCS DE BESSEGES. Besseges, 16 août. L'interrogatoire des ayants-droit, dans l'affaire de la loterie de Besseges, a continué et fait découvrir de nouvelles fraudes.

Les prévenus passeront aux prochaines assises. Une scène violente a eu lieu à la prison d'Alais, pendant la confrontation entre le maire et le percepteur. Les deux détenus se rejetaient réciproquement les faits incriminés et étaient dans un état de surexcitation que les gardiens durent s'interposer.

Le Voyage des Félibres. Nice, 16 août. Les Félibres et les Gignoliers, dont le nombre est un peu réduit, sont arrivés à 5 heures à la mairie, où M. Bert, adjoint, faisant les fonctions de maire, leur a souhaité la bienvenue pendant que la sous-préfète des Félibres s'est mis en marche suivie d'une foule énorme, et a inauguré une plaque sur la maison où naquit Rancher, poète niçois, auteur du poème la Menaidia.

M. Sextius Michel et M. Aimable Richie ont déclamé des poésies provençales en l'honneur de Nice. Le départ des Félibres a été salué par la Marseillaise.

L'AGENT SOUFFRAIN. Paris, 16 août. L'ancien agent de la sûreté générale Michel-Maurice Souffrain est, depuis plusieurs mois, l'objet de nombreuses accusations.

On lui a d'abord reproché l'enlèvement du fils de M. Lemarquand, crime pour lequel il va comparaître en cour d'assises; ensuite, l'assassinat du préfet Barrême, et enfin, la mort d'un enfant de quatorze mois, Lucien Mourier, qu'on dit être né de Mme Souffrain et qui était en nourrice à Autun, rue Saint-Ferrace, 21.

C'est de cette dernière affaire seulement que nous allons nous occuper. Il y a une quinzaine de jours, le parquet d'Autun, s'étant ému de l'insinuation d'un journal parisien semblant attribuer à Souffrain la mort de cet enfant, adressait au procureur de la République, M. Banaston, une commission rogatoire, pour recevoir les explications du détenu Souffrain et savoir de lui quelles étaient les raisons qu'il avait eues pour pousser à venir visiter, à Autun, ce bébé qui ne portait pas son nom.

C'est M. Touhy, commissaire aux délégations, qu'échut la mission d'entendre Souffrain et les témoins pouvant fournir d'utiles renseignements à la justice. Résumons les faits.

Le 3 juillet 1887, une femme sur le point d'accoucher se présente, à 7 heures du matin, chez Mme Derly, sage-femme, rue Lafayette, 148.

Elle dit s'appeler Françoise Meunier, et, quelques heures plus tard, elle met au monde un enfant du sexe masculin que Mme Derly fait inscrire à la mairie du 10^e arrondissement sous le n^o 2.912 comme étant dénommé Lucien Meunier, fils de Françoise, âgée de 25 ans, et de père inconnu.

Le 25 déclare vouloir abandonner son enfant. M. le commissaire de police Collas envoie le nouveau-né aux Enfants-Assistés. L'administration de l'Assistance publique confie le bébé à la nourrice Martignon, à Autun.

Un an plus tard, Françoise Meunier, qui, au dire de Souffrain, ne serait autre que sa femme, se serait, prise de remords de l'abandon de son enfant, présenté au commissariat de M. Collas pour revenir sur sa déclaration d'abandon et faire connaître sa véritable identité.

Elle aurait été éconduite par un des employés qui n'aurait rien compris à ce qu'elle demandait. Souffrain a affirmé qu'il n'était pas le père de cet enfant. Sa femme s'est séparée de lui à deux reprises: la première fois en mars 1887, la seconde en juin 1888.

Leur jugement de divorce date du 24 avril 1891. — Si je suis allé à Autun, déclare Souffrain, ce n'était que pour avoir de nouvelles preuves de l'inconduite de ma femme et faire ainsi prononcer le divorce en ma faveur. Quant à la mort de l'enfant, elle est toute fortuite et ne saurait m'être imputée, car il était bien loin de ma pensée d'attenter à son existence.

Une violente épidémie, comme il est facile de s'en assurer, sévissant à ce moment sur les enfants en bas âge dans Saône-et-Loire et Lucien Meunier a été une des victimes de cette maladie: la gastro-entérite. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'époque de la mort de Lucien, personne n'a cru devoir s'en émouvoir, et le permis d'inhumation a été délivré sans aucune difficulté par le médecin de Retz-le-Vill.

Quant à la femme Blanche-Louise Souffrain, elle a, jusqu'à présent, ni été la femme qui aurait accouché chez la sage-femme Derly. Peut-être, au cours de l'enquête qui se suit, reviendra-t-elle sur cette déclaration en présence des témoins avec lesquels elle doit être confrontée.

Le motif pour lequel elle se défend être la mère de Lucien est, il est vrai, assez puissant, car il y aurait, dans l'espèce, supposition d'enfant, vu qu'on aurait attribué à une femme dénommée Françoise Meunier un enfant dont elle n'aurait jamais accouché et que, d'un autre côté, il y aurait faux en écritures authentiques puisqu'un faux état-civil a été constitué à l'enfant.

Beaucoup de plateaux en argent, avec le pain et le sel, lui ont été offerts. Après avoir visité plusieurs églises, le grand-duc héritier s'est rendu au palais Nicolas et y a reçu les députations de Moscou et d'autres villes.

Libre Chronique. LE MASQUE DE FER. Sur cette question du Masque de Fer — remise sur le tapis, ces jours-ci, pour la millième fois — le roi Louis XVIII, jadis, a été interviewé et il a fait connaître son avis. Voici dans quelles circonstances:

Après avoir erré d'exil en exil, Louis XVIII avait enfin fixé sa résidence à Hartwell, dont il louait le château 600 livres sterling, au baronnet Henri Séé; heureux de pouvoir recueillir sous le même toit plusieurs membres de sa famille, les princes de Condé et un certain nombre de bons serviteurs restés fidèles.

Le train de cette cour était des plus modestes: avec les pensions que lui faisaient les ducs de Londres et de Madrid, le revenu du foyau exilé s'élevait à 600,000 fr. dont il fallait en distraire 100,000 pour le duc et la duchesse d'Angoulême, 100,000 que Mgr de Talleyrand Périgord, archevêque de Reims, était chargé d'employer en bonnes œuvres, de sorte qu'il lui en restait à peine 300,000 pour l'entretien de sa maison; aussi ce prince n'avait-il pour lui qu'une seule voiture avec deux chevaux de louage.

Toute la petite cour se réunissait, le matin, au déjeuner de dix heures, puis à la messe, que le roi entendait chaque jour à onze heures, et enfin au dîner toujours suivi d'une soirée partagée entre les jeux d'échecs, de tric-trac ou de whist, et une causerie parfois intraitable: c'était alors que Louis XVIII régnait véritablement. Il avait l'esprit très orné et n'ignorait aucune particularité des hommes et des choses qui avaient marqué les règnes précédents.

Un soir de décembre 1813, le comte d'Artois et le duc de Berry étant venus de Londres, la petite cour se trouvait au grand complet. Il y avait là — outre le comte d'Artois et le duc de Berry — le duc et la duchesse d'Angoulême, le prince et la princesse de Condé, le duc de Bourbon, le duc et la duchesse de Serent, le comte de la Châtre, le comte Alexis de Noailles, le duc de Duras, les ducs d'Urfur et de Gramont, le baron de Saint-Jacques, le père Elisée, la comtesse de Dorton, la marquise de Montbissier, sœur de Malherbes, et enfin la charmante et spirituelle duchesse de Narbonne.

On commença par s'entretenir des grands événements qui agitaient l'Europe, puis la conversation tomba sur l'ancien comte de Berry, sur quelques personnages célèbres du dernier siècle: le comte de Saint-Germain, dont personne ne connut le véritable nom; Law, dont la banque opéra tant de ruines; Cagliostro, qui fit tant de dupes; Lutetie, qui passa la plus grande partie de sa vie dans les cachots de la Bastille, et enfin sur l'aventure vraie ou supposée du Masque de Fer.

Aussitôt tous les assistants devinrent attentifs, puis quelqu'un osa demander à Louis XVIII son opinion. Le prince consentit à la faire connaître, et aujourd'hui, nous la trouvons tout au long reproduite par le docteur Foissac dans un ouvrage intitulé: La Destinée.

Après avoir détruit toutes les suppositions qui avaient eu cours sur le Masque de Fer, après avoir rappelé que successivement on avait voulu reconnaître, dans le prisonnier, d'abord le duc de Beaufort, le duc de Vermandois, le surintendant Fouquet, un fils de Cromwell, puis le patriarche arménien Avedik, le comte Mattioli, ministre du duc de Mantoue, après avoir détruit toutes ces légendes, après avoir donné sur la manière dont le Masque de Fer était gardé, surveillé, des détails curieux, le prince finit par donner des détails intéressants.

«... Des témoignages irrécusables l'attestent, conclut-il: il a existé sous le règne de Louis XIV un prisonnier d'Etat dont la naissance, le nom, les motifs de captivité sont restés un mystère, dont le visage était couvert d'un masque pour tout autre que Saint-Mars et qui mourut à la Bastille, en 1703. En présence d'un secret d'Etat si bien gardé pendant trois règnes, je suis persuadé que le Masque de Fer était un frère jumeau de Louis XIV.

« Le 5 septembre 1638, Anne d'Autriche mit au monde un premier fils; il est probable qu'elle accoucha d'un second Dauphin quelques heures après. On rapporte que Louis XIII avait refusé d'embrasser le premier enfant et que cet affront fut si sensible à la reine qu'elle en tomba gravement malade. Mais sa maladie fut occasionnée peut-être par la naissance du second enfant et par la résolution qui fut prise de le faire disparaître.

« Lequel des deux Dauphins devait régner? Lequel était l'aîné? La jurisprudence était incertaine à cette époque et les avis des médecins étant partagés, en présence surtout des complots qui étaient en permanence et de la guerre civile toujours prêt à éclater, on dut craindre que la compétition de deux frères jumeaux ne fût une cause perpétuelle de troubles, de divisions et ne précipitât la France dans un abîme de maux.

« Après constatation probable de cet événement, on laissa ignorer au public la naissance du second dauphin, en se réservant la faculté de pouvoir l'appeler au trône si le premier venait à mourir. Il fut élevé secrètement.

« Une indiscrétion peut-être, sa ressemblance avec Louis XIV, dont on ne put lui cacher le portrait, ayant révélé le secret de sa naissance au jeune prince, une politique cruelle suggéra la résolution, tout en respectant sa vie, de le séquestrer, de le tenir dans une prison aussi muette que la tombe.

« Le secret de ce terrible mystère fut invariablement gardé; ceux qui en avaient été les complices ou les confidentes savaient que toute indiscrétion serait punie de mort. On conduisit le malheureux à Pignerol, en 1671, à Exilles en 1681, à

Sainte-Marguerite en 1687, à la Bastille en 1698.

« Maintenant, comment expliquer les précautions prises pour dérober le visage du prisonnier à tous les regards? J'ai dit que ce personnage ne pouvait être ni Mattioli, ni le duc de Monmouth, ni quelque prisonnier ou quelque conspirateur vulgaire; personne, parmi les prêtres, les médecins et les gardiens, n'en aurait reconnu ou cherché à en divulguer les traits. On avait donc un grand intérêt à les cacher. On craignait donc que sa vue et sa ressemblance ne révélèrent le secret de sa naissance, le secret de son emprisonnement. Chacun, à n'en pas douter, eût reconnu la figure du roi, de ce monarque qui passait pour le plus bel homme de France.

« L'hypothèse d'un frère jumeau de Louis XIV est donc la seule qui fasse comprendre pourquoi, dans ses voyages et pour toute autre personne que son géniteur, la figure du prisonnier resta toujours couverte d'un masque; pourquoi enfin, même après sa mort, on la mutila affreusement, afin de le rendre méconnaissable pour ceux qui viendraient l'exhumation qui aurait pu en pratiquer l'ensevelissement.

« Personne n'eût osé adresser de question ni à Louis XIV ni à Letellier, ni à Louvois, ni à Barbezieux. Celui qui l'eût fait se serait repenti de sa témérité. Saint-Mars écrit à Louvois qu'il fait des contes jaunes afin de les tromper et de les amuser, à ceux qui lui demandent si le Masque de Fer ne serait pas le duc de Beaufort ou un fils de Cromwell. Plus tard, Louis XV affectait de n'attacher qu'une médiocre importance à la question du prisonnier masqué.

Mais s'il ne s'était point agi d'un grand intérêt politique, pourquoi n'aurait-on pas mis fin à des suppositions fâcheuses en dévoilant la vérité? Et comment, d'ailleurs, expliquer ces deux choses: le mystère impénétrable gardé à l'égard de ce prisonnier et le soin de le transmettre à tous les rois de France le jour de leur majorité?

« C'est vers le milieu du dix-huitième siècle seulement, c'est-à-dire quarante ou cinquante ans après cet événement mystérieux qu'il fut question pour la première fois, dans le public, du prisonnier mort à la Bastille. Ils sont également descendus dans la tombe — et mon frère infortuné le dernier — le petit nombre de ceux qui recurent le legs de ce terrible secret.

Louis XVIII parla ainsi et son récit parut impressionner vivement la noble assistance. Cette hypothèse d'un frère de Louis XIV emprisonné jusqu'à sa mort, s'est trouvée d'ailleurs confirmée par la découverte d'un mémoire composé au lit de mort par l'homme qui avait élevé le Masque de Fer, mémoire que nous avons en ce moment sous les yeux et que nous publierons quelque jour.

Mais n'est-ce pas curieux, cet interview de Louis XVIII, conservé par le docteur Foissac et retrouvé par nous dans une bibliothèque de Bretagne?

LES PIGEONS VOYAGEURS

Un spécialiste belge. — Du danger des concours. — Pigeonniers militaires allemands. — Truc dévoilé. — Une mesure qui s'impose.

On sait que l'administration de la guerre vient de mettre en adjudication la fourniture des gaines nécessaires aux colombiers militaires de la chefferie de Paris.

Il s'agit d'assurer pendant trois ans la nourriture des pigeons-voyageurs, aujourd'hui enrégimentés et qui font partie désormais de la nouvelle organisation militaire.

D'autre part, d'intéressantes expériences de communications aériennes par pigeons-voyageurs ont eu lieu du sommet de la Tour Eiffel, et ces lâchers ont donné tous les résultats qu'on en attendait.

Mais si, en France, nous faisons beaucoup de sacrifices pour favoriser le développement des sociétés colombophiles, nous sommes bien certainement dépassés par la Belgique.

Cette question étant toute d'actualité, nous avons cru devoir demander à M. Collard-Roche, directeur d'une des plus importantes sociétés colombophiles de France quelques renseignements.

L'industrie colombophile. La question des pigeons-voyageurs est devenue très importante, nous a dit M. Collard-Roche, depuis le jour où les États-Unis ont rendu en temps de guerre ces intéressants volatiles.

La Russie, l'Allemagne et la France entretiennent un nombre considérable de pigeonniers; mais de longue date c'est la Belgique qui tient le premier rang. Liège, Bruxelles, Anvers, sont les centres principaux de l'industrie colombophile.

Les sociétés belges ont depuis longtemps l'habitude d'organiser leurs concours en France. Les lâchers se font soit à Amiens, soit à Paris, soit à Bourges, à Bordeaux et leur dernier concours a eu lieu samedi dernier à Dax. Il ne comptait pas moins de 3.700 pigeons.

privilegés qui, en Allemagne, ne seraient pas tolérés.

Il est évident a priori que toutes les mesures administratives, quelques perfectionnées soient-elles, ne pourront pas faire que la nationalité d'un pigeon apparaisse aux yeux des commissaires spéciaux chargés de la surveillance des gares et qu'ils puissent distinguer dans un même panier, au milieu d'une centaine de pigeons, ceux qui sont belges et ceux qui ne le sont pas.

Dès les premiers essais de colombophilie militaire, les Allemands ont profité des facilités accordées par l'administration française pour exercer leurs pigeons en France et établir dans certaines villes des pigeonniers maintenus en correspondance avec les leurs installés à Aix-la-Chapelle, à Metz ou à Strasbourg.

Les trucs qui les employaient étaient des plus simples. Ils gagnaient un employé des chemins de fer, le plus souvent le convoyeur lui-même; on ouvrait en outre les paniers et on y introduisait les pigeons. Ce n'était pas plus difficile.

À la suite de dénonciations, il fut admis qu'à l'avenir les paniers de concours devaient être plombés et scellés, qu'ils devaient porter une ficelle sur laquelle serait mentionné le nombre des pigeons.

Précautions inefficaces. Ces mesures sont-elles efficaces et est-il sûr que les pigeons allemands n'entrent plus en France?

Le crois qui cette circonstance la vigilance du gouvernement n'a pas été suffisamment instruite et que les allemands continuent en expédiant d'abord leurs pigeons en Belgique et de là en France, comme pigeons belges, à faire chez nous des lâchers.

Les Allemands, ainsi que je vous l'ai dit, possèdent d'importantes pigeonniers militaires en grand nombre dans toute la région qui avoisine Westphalie.

La plupart de ces pigeons sont expédiés journellement aux villes belges voisines, à Verviers, à Spa, à Pepinster, et de là sont répartis par des intermédiaires complaisants entre les diverses sociétés qui concourent.

Tel amateur faisant partie de cette société portera dans le délai légal les pigeons qu'il aura reçus quelques jours auparavant. Quel moyen aurait-on de reconnaître que ces pigeons ne sont pas les siens?

Vous voyez donc bien que quelques précautions que prennent les autorités françaises, elles ne pourront pas ne pas être trompées, et j'ajoute que quelle que soit la vigilance des autorités locales belges, le résultat ne pourrait pas être différent.

Il y a toujours et il y aura toujours des pigeons allemands dans les paniers belges. Ils sont exercés à chaque concours, au nez et à la barbe des autorités françaises et en cas de guerre, les allemands auront un service organisé de pigeons-voyageurs.

Ces circonstances ne sont un mystère qu'en France et je n'étonne qu'elles n'aient pas, jusqu'à ce jour, sollicité l'attention du gouvernement et de la presse.

Bref, le seul moyen qui s'offre à l'administration serait d'interdire les lâchers de pigeons en France, et nous ne pouvons qu'engager les autorités françaises à prendre cette mesure radicale, mais indispensable.

DEPARTEMENTS. RHONE. Villefranche. — Fanfare de Villefranche. — Au concours musical de Saint-Etienne, la fanfare de Villefranche a obtenu 3^e prix en division d'excellence; lecture à vue, 2^e prix ex æquo; concours de soli, 1^{er} prix; concours d'exécution, 2^e prix.

Toutes nos félicitations à cette excellente fanfare.

Voque de la porte d'Anse. — A l'occasion de la vogue ou fête patronale des jeunes filles de la porte d'Anse, une réunion préparatoire aura lieu mardi 18 courant, à 8 heures du soir, dans l'une des salles de l'hôtel de la Colonne, à Villefranche, pour nommer la commission chargée de diriger cette fête, qui promet un plein succès.

LOIRE. Saint-Etienne. — Election sénatoriale. — Le Congrès de l'Alliance républicaine s'est réuni, hier, à 1 heure de l'après-midi, au tribunal du commerce, pour désigner un candidat au siège sénatorial attribué à la Loire, par suite du décès d'un inamovible.

Voici les résultats de cette réunion à laquelle assistaient 105 personnes.

l'isère; Boncourt, secrétaire général de la préfecture; Carre, Pierrat, Imbert, Maire, et plusieurs officiers, notamment le lieutenant-colonel Rochas, de l'école polytechnique.

M. Bivert, député, a lu une pièce de vers sur l'alliance franco-russe, qui a été vivement applaudie.

Une foule immense a assisté ensuite à la grande fête de gymnastique suivie, à 5 heures, de la distribution des récompenses.

M. le préfet a prononcé un discours comme délégué du ministre de l'Instruction publique.

Après avoir félicité les vaillantes sociétés, qui ont fait les nations fortes, était en honneur chez les Grecs et les Romains.

Les lauréats ont été couverts d'applaudissements. Deux vases de Sèvres, offerts par le Président de la République, ont été gagnés par l'Espérance de Grenoble et la Société de Thizy.

Un superbe bronze du sergent Bobillot, don de l'Union des Sociétés d'Instruction militaire de France, a été décerné aux Touristes Lyonnais.

Une couronne de vermeil, offerte par la ville de Viroin, a été donnée à l'Annoncée, d'Annonay.

Un grand nombre de palmes et de médailles de vermeil, argent, bronze, ont été décernées par le ministre de la guerre, et six par celui de l'Instruction publique, ont été distribués.

Pendant la distribution, l'hymne russe et la Marseillaise ont été joués par la fanfare municipale, au milieu de l'enthousiasme général.

Le défilé a été magnifique. Le soir, un feu d'artifice et un bal ont clôturé les fêtes.

La journée de lundi est réservée aux excursions à la Grande-Chartreuse.

LES COURSES DE ROANNE

Roanne, 16 août. Les courses de Roanne ont lieu aujourd'hui. Favorisées par un temps splendide, elles ont réussi mieux qu'on aurait osé l'espérer.

Enormément de monde. Au pesage, MM. Auboyer, maire; Joly, sous-préfet; la plupart des conseillers municipaux; commandant Poullet, baron d'Anzy, MM. Roumanet, Chaltrouff, etc.

L'excellente société des Trompettes s'est fait entendre après chaque course.

Aucun accident n'a été à déplorer. Voici les résultats des courses :

Prix du conseil général, au trot monté; prix, 500 fr. — 1er, Montme, à M. de launay; 2e, Vivens, à M. Cocardo; 3e, MM. Garnier et Lafont; 4e, Anisette, à M. Perrier.

Prix du gouvernement, courses de haies; un objet d'art offert par le président de la République, plus 4,000 fr. par la Société des courses. — 1er, Trépas, à M. Girlois; 2e, Gilberte, à M. de Romanet.

Courses de haies, au trot monté; 500 fr. du gouvernement. — 1er, Isœur, à M. de Chantemerle; 2e, Mascolle, à M. Mamestier.

Prix de la ville de Roanne, courses de haies; 2,000 fr. — 1er, Dragon et Mars, à M. Brochard; 2e, Antiope, à M. Touvenet; 3e, Flanchard, à M. Dugas.

Prix du conseil général, au trot attelé; 500 fr. — 1er, Cocardo, à M. Garnier et Lafont; 2e, Phénix, à M. Châteauneuf; 3e, Mathilde, à M. Perrier.

Prix des fondateurs. — 1er, Mars, à M. Brochard; 2e, Baroet, à M. le comte d'Harcourt; 3e, Solitude, à M. Dugas.

LES FÊTES DE SAINT-ETIENNE

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Saint-Etienne, midi. La nuit a été comme la soirée d'hier, tout ce qu'il y a de plus animé, et jusqu'à quatre heures, la foule, épaisant toutes les provisions des restaurateurs, hôteliers, limonadiers et marchands de tabac. Le matin, il est impossible de trouver de l'eau de seltz, et des timbres de quinze centimes.

J'ai à réparer une omission et une erreur: j'ai attribué aux Algériens, sur la parole d'un personnage quasi officiel, le bérêt béarnais; ils ont le fez et le grand manteau blancs; j'ai oublié de donner aux « files stéphanoises » la mention à laquelle ils ont véritablement droit. L'année de ces instrumentistes n'a pas 16 ans; ils exécutent des marches qui produisent un effet des plus curieux; cela rappelle peut-être les Prussiens, mais il suffit d'écouter une minute pour dissiper cette désagréable impression.

Hier, à l'exposition on a joué l'inimitable hymne russe, deux fois pour ne pas manquer aux traditions, mais l'enthousiasme n'avait rien de ce très ordinaire.

Aujourd'hui, concours d'honneur, à 2 h. Seules les sociétés d'élite y prennent part. Les sociétés lyonnaises figurent très honorablement dans cette sélection, à citer: l'Harmonie lyonnaise, la Lyre lyonnaise, le Cercle choral de Vaise, l'Harmonie italienne de Lyon, la Française de Lyon, la Nouvelle Alliance lyonnaise, etc.

Le banquet offert ce soir par la municipalité réunira 150 convives: il n'a aucun caractère politique. Il convient d'ailleurs de signaler le soin avec lequel on évite tout ce qui pourrait donner prétexte à des contestations ou à des mésintelligences. Tout le monde s'applique à faire régner la concorde. M. le préfet dépense une énorme somme de tact: la municipalité s'efface et fait avec lui assaut de courtoisie. Tout cela forme un ensemble de symptômes qu'il y a lieu de noter, qui pourraient donner lieu de très curieuses études de mœurs, sous ce titre: « l'Art de mettre de l'eau dans son absinthe ».

La foule est toujours énorme et la chaleur accablante.

Le Concours d'honneur

Voici les résultats des concours d'honneur:

HARMONIES. 1er groupe. — 1er prix, Harmonie des mineurs de la Ricamarie; 2e prix, Société Philharmonique de Saint-Charmond.

2e groupe. — 1er prix, Harmonie républicaine de Givors; 2e prix, Société philharmonique de Courvaux; 3e prix, Les Enfants de Nîmes.

3e groupe. — 1. Section. — 1er prix, Société musicale de Condrieu; 2e prix, Harmonie Privadoise.

2. Section. — 1er prix, l'Union musicale de Lorette; 2e prix, Harmonie de Grande-Croix.

ORPHEONS. Premier groupe: 1er prix, Harmonie lyonnaise.

Deuxième groupe: 1er prix, Lyre algérienne; 2e la Lyre de Carouge; 3e ex-æquo, Cercle Choral de Vaise et Union Chorale de la Chaux-de-Fonds.

Union Chorale de Trévoux et Orphéon des Ateliers Imbert, à Saint-Julien-en-Jarez; 2e les Amis de Mustapha; 3e Orphéon de Gap; mentions honorables, Orphéon de Firminy et Union Chorale de Saint-Genis-Laval.

Troisième groupe B: 1er prix, Société Philharmonique de Saint-Hubert de Gênerac; 2e les Verriers de Saint-Laurent à Veauche.

FANFARES. Premier groupe. — 1er prix partagé, Fanfare rouennaise et Fanfare de Villefranche. Deuxième groupe. — Cercle musical d'Anlepis.

Troisième groupe A. — 1er prix, Fanfare de Dijon. Troisième groupe B. — 1er prix, Fanfare de Brindas.

Troisième groupe C. — 1er prix, Union musicale de Saint-Pourçain. Troisième groupe D. — 1er prix, Union musicale Carouge; 2e prix, Fanfare des Acieries d'Unieux.

LE BANQUET

A huit heures et demie, un banquet réunit 150 convives, parmi lesquels quelques conseillers municipaux et la plupart des membres du jury.

Aucune étiquette, aucune formalité. La salle de l'hôtel de Ville est éclairée à l'électricité, d'une façon vraiment extraordinaire, et le menu est excellent.

Au milieu du repas, la Société Algérienne a exécuté deux chœurs, puis est venue le tour de la Fanfare d'Ouvellans.

Cette Société n'avait pu prendre part au concours; ses bagages, qui contenaient toutes ses partitions, ayant été égarés au chemin de fer.

La fanfare d'Aureillans a pris sa revanche entre les deux services et elle exécute, au milieu d'un véritable enthousiasme, la plus grande partie de la partition de Sigurd.

Son succès a été très vif, et le jury, d'accord avec la municipalité, lui a décerné une médaille d'or, grand module.

A l'heure où je vous écris, le banquet continue. Deux toasts ont été portés par M. Lépine, préfet de la Loire, par un représentant de la municipalité, par un membre du jury et par un de nos confrères de la presse stéphanoise.

CONCOURS MUSICAL DE BEAUNE

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Beaune, 16 août. Les fêtes du concours musical se sont continuées aujourd'hui, au milieu d'une animation aussi grande qu'hier; à sept heures du matin, les trompettes de l'Indépendante de Dijon, sonnèrent le réveil en fanfare; mais depuis longtemps déjà les sociétés, ou tout au moins les sociétés, défilaient dans les rues.

A neuf heures et demie, les concours de soli et de quatuors, ont commencé et ont duré jusqu'à onze heures.

L'après-midi, il y a eu deux grands concerts d'honneur, un au marché couvert, à une heure et demie, l'autre à trois heures, à une jardin anglais, et à un lieu par 600 exécutants l'exécution de la cantate patriotique d'Alexandre Lugini: Gloria Victis, avec musique d'harmonie, chœurs, tambours et trompettes de cavalerie.

A l'arrivée des gardiens de la paix, les agresseurs avaient pris la fuite et ils n'ont pu être rejoints. Toutefois, le nom de l'un d'eux a été donné à la police. Cet individu s'appelle Bérard et demeure rue d'Aguesseau, 33.

A cet égard, un flacc passait à vide dans la rue. La bande, se tournant contre le cocher, le força à descendre de son siège, puis les chenapans grimperent dans la voiture et partirent au galop, laissant le pauvre automobilé au milieu de la chaussée.

Une enquête est ouverte.

Bagarres sanglantes. — Dans la soirée de samedi, vers 7 heures, un boulanger de la rue de Marignan, 46, M. Genin ayant voulu s'interposer entre deux mauvais garnements d'une vingtaine d'années et un gamine de 14 ans, sur lequel ils se livraient à des voies de fait, a été poursuivi jusque dans sa boutique et violemment frappé au visage.

A l'arrivée des gardiens de la paix, les agresseurs avaient pris la fuite et ils n'ont pu être rejoints. Toutefois, le nom de l'un d'eux a été donné à la police. Cet individu s'appelle Bérard et demeure rue d'Aguesseau, 33.

A 2 heures du matin, une rixe a éclaté chemin de la Scaronne, entre plusieurs individus restés inconnus.

Dans la lutte, l'un des combattants a été blessé au flanc droit avec la lame d'une canne à épée.

Un seul des individus ayant pris part à la bagarre a pu être conduit à la Permanence, où le commissaire de service l'a laissé en liberté provisoire.

Quant au blessé, on ignore son nom.

Noyés retirés. — Le cadavre du jeune Bar, qui s'était noyé le 15 août, en se baignant dans la Saône, vers le pont du Palais-de-Justice, a été retiré hier, à cinq heures du soir, et transporté rue du Bonin, 13, au domicile de ses parents.

Dans la matinée du même jour, vers huit heures, on a retiré du Rhône, aux abords du pont Morand, le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une quarantaine d'années et semblant avoir séjourné deux ou trois jours dans l'eau.

Transporté à la Morgue, par les soins du commissaire de police du quartier, le cadavre y a été reconnu, dans la soirée, pour être celui du nommé F..., demeurant à la Guillotière.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, à 2 heures du soir, avenue de Noailles, 33, chez M. Béroutin, tréfilier d'or.

Le feu a été rapidement éteint par les voisins.

A la même heure, un autre incendie, sans grande importance, a pris naissance dans les locaux occupés, rue des Remparts-d'Ainay, 37, par M. Buvier, camionneur.

A l'arrivée des pompiers, on était complètement maître du feu.

A 8 heures du soir, le feu a pris, on ne sait comment, à deux voitures de blé empaquetées dans un terrain vague du chemin de Venissieux par leur propriétaire, M. Dossin.

A la première alarme, des pompiers de Monplaisir, la pompe de Fusine Coignet et la pompe à vapeur du Dépôt, sous les ordres de l'adjudant Vivier, sont arrivés sur les lieux; mais, malgré la promptitude des secours, les deux chargements ont été la proie des flammes.

On évalue les pertes à 1,500 fr.

Un incendie, provoqué par une explosion de gaz, a éclaté hier, à midi, dans le magasin de bijouterie de M. Bourgeois, rue Neuve, 28.

Grâce à la promptitude des secours, les pompiers du Dépôt, sous la direction de l'adjudant Vivier, ont pu rapidement circonscire les flammes et empêcher l'incendie de se propager.

Les dégâts sont évalués à 600 fr. environ.

Renversé par une voiture. — Hier, à midi un quart, M. X..., âgé de 55 ans, domicilié rue d'Amboise, 8, a été renversé sur la place du Pont, par la voiture de M. Vachot, marchand de chevaux à Perrache.

Les roues du véhicule lui ont passé sur les reins et lui ont occasionné des blessures graves.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Boissonnet, la victime de cet accident, qui ne pouvait prononcer aucune parole, a été transportée à son domicile dans un état inquiétant.

Mordu par un chien. — Un vieillard de 65 ans, nommé Joseph Morel, demeurant rue de Gadagne, 8, a été mordu, hier, à six heures du soir, au moment où il traversait la place du Change, par un énorme chien appartenant à M. Joannard, tapissier, rue Lainerie.

Le vieillard, qui avait une blessure grave à la jambe droite, et son pantalon complètement déchiré par les crocs de l'animal, a été

allumettes dans les manufactures de l'Etat. L'adjudication en question portera sur la fourniture de 9,900,000,000 de carrés de bois.

Bibliothèque universitaire de Lyon: Pendant les vacances, soit du 15 août au 15 octobre, la bibliothèque universitaire ne sera ouverte que trois fois par semaine: la section de droit le lundi, de 9 à 10 heures du matin; la section des lettres le mardi, de 9 à 10 heures du matin, et la section de médecine et des sciences le mercredi, de 1 heure à 2 heures de l'après-midi.

Détail rétrospectif: Le bureau télégraphique de Vichy, si calme d'ordinaire, a transmis en France et à l'étranger, le jour de l'arrivée du grand-duc Alexis, seize mille mots.

M. F. Ducreux-Launay, receveur des postes et télégraphes de Vichy, avait organisé le service de presse avec beaucoup d'ordre, et chargé de la transmission des télégrammes une équipe de collaborateurs de choix, à l'obligeance et à l'activité desquels la presse a été unanime à rendre hommage.

VOL DE 80,000 FRANCS

Genève, 16 août. L'enquête à laquelle s'est livré l'inspecteur Caro, de concert avec la police genevoise, a été couronnée de succès.

On a retrouvé à la gare une malle dans laquelle étaient renfermées toutes les valeurs dérobées à M. Poyet.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi 17 août, 2299 jour de l'année. Lune: premier quartier, le 12; pleine, le 19. Soleil: lever, 4 h. 56, coucher, 7 h. 11.

Une bande de chenapans. — Une bande de jeunes gens en état d'ivresse se sont rués, la nuit dernière, à deux heures, contre la devanture du magasin de M. Charvet, épicer, rue de l'Épée. Des volets ont été brisés à coups de pierre.

M. Charvet, effrayé, se mit à crier au secours par la fenêtre de sa chambre, située au premier étage.

A cet égard, un flacc passait à vide dans la rue. La bande, se tournant contre le cocher, le força à descendre de son siège, puis les chenapans grimperent dans la voiture et partirent au galop, laissant le pauvre automobilé au milieu de la chaussée.

Une enquête est ouverte.

Bagarres sanglantes. — Dans la soirée de samedi, vers 7 heures, un boulanger de la rue de Marignan, 46, M. Genin ayant voulu s'interposer entre deux mauvais garnements d'une vingtaine d'années et un gamine de 14 ans, sur lequel ils se livraient à des voies de fait, a été poursuivi jusque dans sa boutique et violemment frappé au visage.

A l'arrivée des gardiens de la paix, les agresseurs avaient pris la fuite et ils n'ont pu être rejoints. Toutefois, le nom de l'un d'eux a été donné à la police. Cet individu s'appelle Bérard et demeure rue d'Aguesseau, 33.

A 2 heures du matin, une rixe a éclaté chemin de la Scaronne, entre plusieurs individus restés inconnus.

Dans la lutte, l'un des combattants a été blessé au flanc droit avec la lame d'une canne à épée.

Un seul des individus ayant pris part à la bagarre a pu être conduit à la Permanence, où le commissaire de service l'a laissé en liberté provisoire.

Quant au blessé, on ignore son nom.

Noyés retirés. — Le cadavre du jeune Bar, qui s'était noyé le 15 août, en se baignant dans la Saône, vers le pont du Palais-de-Justice, a été retiré hier, à cinq heures du soir, et transporté rue du Bonin, 13, au domicile de ses parents.

Dans la matinée du même jour, vers huit heures, on a retiré du Rhône, aux abords du pont Morand, le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une quarantaine d'années et semblant avoir séjourné deux ou trois jours dans l'eau.

Transporté à la Morgue, par les soins du commissaire de police du quartier, le cadavre y a été reconnu, dans la soirée, pour être celui du nommé F..., demeurant à la Guillotière.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, à 2 heures du soir, avenue de Noailles, 33, chez M. Béroutin, tréfilier d'or.

Le feu a été rapidement éteint par les voisins.

A la même heure, un autre incendie, sans grande importance, a pris naissance dans les locaux occupés, rue des Remparts-d'Ainay, 37, par M. Buvier, camionneur.

A l'arrivée des pompiers, on était complètement maître du feu.

A 8 heures du soir, le feu a pris, on ne sait comment, à deux voitures de blé empaquetées dans un terrain vague du chemin de Venissieux par leur propriétaire, M. Dossin.

A la première alarme, des pompiers de Monplaisir, la pompe de Fusine Coignet et la pompe à vapeur du Dépôt, sous les ordres de l'adjudant Vivier, sont arrivés sur les lieux; mais, malgré la promptitude des secours, les deux chargements ont été la proie des flammes.

On évalue les pertes à 1,500 fr.

Un incendie, provoqué par une explosion de gaz, a éclaté hier, à midi, dans le magasin de bijouterie de M. Bourgeois, rue Neuve, 28.

Grâce à la promptitude des secours, les pompiers du Dépôt, sous la direction de l'adjudant Vivier, ont pu rapidement circonscire les flammes et empêcher l'incendie de se propager.

Les dégâts sont évalués à 600 fr. environ.

Renversé par une voiture. — Hier, à midi un quart, M. X..., âgé de 55 ans, domicilié rue d'Amboise, 8, a été renversé sur la place du Pont, par la voiture de M. Vachot, marchand de chevaux à Perrache.

Les roues du véhicule lui ont passé sur les reins et lui ont occasionné des blessures graves.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Boissonnet, la victime de cet accident, qui ne pouvait prononcer aucune parole, a été transportée à son domicile dans un état inquiétant.

Mordu par un chien. — Un vieillard de 65 ans, nommé Joseph Morel, demeurant rue de Gadagne, 8, a été mordu, hier, à six heures du soir, au moment où il traversait la place du Change, par un énorme chien appartenant à M. Joannard, tapissier, rue Lainerie.

Le vieillard, qui avait une blessure grave à la jambe droite, et son pantalon complètement déchiré par les crocs de l'animal, a été

panné à la pharmacie du Change, où M. Fautillon a cautérisé la plaie. Procès-verbal a été dressé par la police.

Razzia de vagabonds. — Le service de la Sûreté a opéré, hier, l'arrestation de 28 vagabonds.

L'un d'eux, Antoine Grollier, âgé de 23 ans, qui est un souteneur bien connu de la police, a opposé aux agents une résistance désespérée.

Il a été écorché sous la double inculpation de vagabondage qualifié et rébellion aux agents de la force publique.

Maison à réparer. — Dans l'après-midi d'hier, vers 2 heures, un chéneau, de 2 mètres de longueur s'est détaché du toit de la maison portant le n° 1 de la rue d'Illoppil.

Un passant a reçu cette ferlante sur l'épaule droite, mais il a pu continuer son chemin aussitôt, n'ayant reçu aucune blessure.

Au voleur! — Les cris au voleur! poussés par une voix de femme, mettaient en émoi, hier, à 9 heures du soir, les habitants de la rue Mulet.

Il s'agissait tout simplement d'un jeune homme de 20 ans, nommé T..., qui, en l'absence de ses parents, chez lesquels il ne demeure plus depuis quelques jours, s'était introduit dans leur maison pour y chercher un vêtement qu'il y avait oublié.

La bonne, nouvellement au service des époux T..., ne connaissait pas le jeune homme; aussi, comme elle se trouvait seule dans la cuisine lorsqu'il y entra, crut-elle avoir à faire à un malfaiteur.

C'est qu'à l'arrivée des gardiens de la paix, qui la pauvre fille, remise de sa frayeur, consentit à révéler par le domicile de ses patrons, où elle s'enferma à double tour.

La chambre syndicale des ouvriers cimentiers invite tous les ouvriers de la corporation qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres à assister aux funérailles de Mlle Jeanne-Eugénie Chapelet, qui auront lieu lundi 17 août, à trois heures.

Le convoi partira du domicile des parents, rue Vaudrey, 21.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Ne laissez pas souffrir vos enfants! Cny, par Cluis (Ardre), le 22 février 1891. — Depuis quelques mois, ma fille souffrait de maux de tête et d'estomac; une boîte de vos excellentes Pilules Suisses l'a guérie. (Sig. légit.)

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

M. CARNOT A FONTAINEBLEAU

Paris, 16 août. Au dîner de 35 convives, offert aujourd'hui par M. Carnot, le Président de la République avait à sa droite, M. Reboul, femme du préfet de Seine-et-Marne et à gauche M. Carnot se trouvait le général de Jesso et M. Reboul.

A neuf heures, un feu d'artifice a été tiré dans le jardin anglais, brillamment illuminé. Les massifs et l'entrée du jardin étaient éclairés de verres de couleurs.

Talées bordant l'étang et les berges étaient également illuminées, ainsi que le pavillon situé au milieu de l'étang.

La musique de l'école d'artillerie s'est fait entendre pendant toute la fête. Un grand nombre de personnes se pressaient dans la cour des Carpes et dans l'avenue Maintenon, laissées ouvertes sur la demande du Président, pour que toute la population de Fontainebleau, puisse jouir de ce spectacle.

ELECTION LÉGISLATIVE

Charolles, 16 août.

Inscrits, 20,497; votants, 9,270; suffrages exprimés, 8,740. M. Franc, 8,522 voix, élu; M. Vigner, 12 voix.

LA STATUE DE L'AMIRAL JACOB

Livry, 16 août.

Après la cérémonie de l'inauguration de la statue de l'amiral Jacob, un banquet a réuni les principaux invités.

Plusieurs toasts ont été portés au président de la République.

A la fin du banquet, un léger incident s'est produit. Plusieurs conseillers municipaux se sont plaints que les représentants du gouvernement n'aient pas apporté au maire de Livry la distinction qui lui avait été promise à plusieurs reprises, distinction bien méritée par les services rendus.

Le sous-préfet a répondu en promettant que le maire l'obtiendrait prochainement.

L'ESCADRE EN NORVÈGE

Christiansand, 16 août.

Ce matin, l'amiral Gervais a donné, à bord du « Marengo », un déjeuner auquel les hauts fonctionnaires de la ville avaient été invités.

Les officiers ont fait une excursion dans les environs.

L'escadre a repris la mer à 4 h 1/2.

LE TRANSIT DU COTON

Rome, 16 août.

Pour soutenir la concurrence un transit par Marseille du coton destiné aux fabriques suisses et allemandes, on va rembourser 0 fr. 67 par tonne sur la ligne de Gênes à Pino, et 1 fr. 31 par tonne, sur le territoire Suisse.

M. PARNELL

Londres, 16 août.

M. Parnell a prononcé cette après-midi, un grand discours à Kells en Irlande, pour refuser une assertion de MM. Dillon et O'Brien.

Il a été très applaudi.

ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

Berne, 16 août.

Une collision entre deux trains s'est produite sur la ligne d'Olton à Bienna, près d'un viaduc, dans les environs de Berne.

On a ramené à la gare deux wagons de la compagnie du Jura-Simplon, qui étaient entrés l'un dans l'autre.

Les employés de la gare affirment que personne ne se trouvait dans ces wagons. Cet accident a produit une certaine

émotion parmi la population, qui est en fête. Une voie est obstruée.

Pont-Ypridd, 16 août. Samedi soir, un train spécial contenant 250 voyageurs, qui se rendaient à la revue d'inspection annuelle stationnait en gare, lorsqu'il a été tamponné par un train de voyageurs.

Le fourgon à bagages a été broyé; les autres

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Munier, ajusteur, rue de Crimée, 30 et Grévout, lingère, rue Jean-Baptiste-Say, 9. — Pascal, passementier, rue Boutelle, 8 et Reflet, guimpier, rue Boutelle, 8. — Terrenoire, papeterie, rue Duguesclin, 53. — Servanin, couturier, quai Saint-Vincent, 103. — David, dessinateur, rue Tables-Claudiennes, 32 et Vermazolles, s. p., à Cette. — Burdet, jardinier, à Crépeux et Daigues, rue du Jardin-des-Plantes, 9. — Mélinand, empl. de commerce, rue de la Martinière, 23 et Mollière, s. p., rue Constantine, 10. — Egli, négociant, rue Puits-Gaillet, 13 et Bollon, s. p., cours Herbouville, 7. — Lafond, tisseur, r. du Bon-Pasteur, 5 et Tête, tisseuse, rue du Bon-Pasteur, 22. — Margallan, commerçant, petite rue des Feuillants, 5 et Clamoulin, vateur, chemin de Gerland, 117 et Chaux, ardisseuse, rue du Griffon, 42 et Chaux, p. à St-Julien-sur-Ribost. — Bigex, empl. de com., montée de la Grande-Cité, 50 et Puch, couturière, rue d'Austerlitz, 2. — Brunier, artiste peintre, à Paris et Allemand, s. p., r. Lemot, 3. — Bourgey, embaillleur, r. Amédée-Bonnet, 10 et Chetail, s. p., rue Boileau, 107. — Fournier, empl. de ch. de fer, St-Joseph, 70 et Rivoire, s. p., rue Sergent-Blandan, 10.

Didier-au-Mont-d'Or. — Emerie, cultivateur, à Lançon, et Cochet, cuisinier, rue Henri IV, 8. — Héritier, comptable, à Lyon, et Mollino, sans profession, à Rivoli. — Buffet, comptable, à Lons-le-Saunier, et Duffort, sans profession, à Lons-le-Saunier. — Monchain, clerc d'avoué, quai de Retz, 15. — Guillard, sans profession, à Codolet. — Nicolet, cultivateur, Vermaison, et Cuisson, cuisinier, rue Martin, 2. — Veyrier, professeur, place Ampère, 6, et Bourdet, institutrice, quai Claude-Bernard, 12. — Doucet, journaliste, à Garrevod, et Chancel, cuisinier, rue Franklin, 16. — Heyra, étudiant en médecine, rue Henri IV, 5, et Burlaton, sans profession, avenue de l'Évêché, 5. — Cogniet, employé de scieries, quai de Jayr, 34, et Rey, sans profession, rue Mercière, 26. — Roque, docteur, quai de la Charité, 3, et Souchon, sans profession, quai d'Occident, 2. — Parchand, ouvrier à Arsenal, rue de Condé, 7, et Humbert, lingère, quai Rambaud, 3. — Gondr, négociant, quai de Retz, 45, et Mital, sans profession, quai de la Charité, 4. — Rattin, employé de commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55, et Blanchin, sans profession, rue Stella, 12. — Pingon, limonadier, rue Thomassin, 21, et Vincent, cuisinier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 101. — Volanar, tailleur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 57, et Chaillet, sans profession, cours Suchet, 42.

Troisième arrondissement. — Pascal, employé de chemin de fer, quai de Jayr, 42, et Laurence, couturière, à Saint-Rambert-Pile-Barbe. — Riecol, employé, avenue des Ponts, 154, et Robellat, repasseuse, route de Vienne, 441. — Gervais, secrétaire, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 23, et Ronlet, lingère, grande rue de la Guillotière, 170. — Veyrier, professeur, place Ampère, 6, et Bourdet, institutrice, quai Claude-Bernard, 12. — Félix, manœuvre, chemin de la Vitriolerie, 47, et Tarnand, ménagère, chemin de

la Vitriolerie, 47. — Perrier, cordonnier, rue Rabelais, 3, et Raynal, couturière, à Trévoux. — Montibert, mécanicien, rue Sébastien-Gryppe, 66, et Bague, mécanicien, boulevard des Brotteaux, 16. — Rivet, empl. rue Sébastopol, 43, et Grosbois, tulliste, place Tabareau, 43. — Hante, plâtrier, rue Paul-Bert, 205, et Leroussaud, employé de commerce, rue Paul Bert, 217. — Lyvet, comptable, chemin de la Scaronne, 18, et Molart, fleuriste, chemin de la Scaronne, 18. — Bamoncel, maçon, rue de la Buire, 3, et Vallin, ménagère, à Bron. — Varaut, confiseur, avenue de Noailles, 61, et Dupuy, employé de commerce, avenue de Saxe-185. — Abram, cultivateur, chemin de Gerland, 117, et Choux, ourdisseuse, rue du Griffon, 42.

Quatrième arrondissement. — Egli, négociant, rue Puits-Gaillet, 13, et Ballon, sans profession, cours d'Herbouville, 7. — Robert, employé, rue Sébastopol, 43, et Grosbois, tulliste, place Tabareau, 43. — Roque, docteur, quai de la Charité, 2, et Souchon, sans profession, quai d'Occident, 2. — Li-vron, professeur, place de la Croix-Rousse, 10, et Joris, sans profession au Petit-Lancy. — Doublier, tailleur, rue Céli, 16, et Reissou, tisseur, rue Arthaud, 3. — Riecol, commerçant, grande rue Croix-Rousse, 61, et Riecol, sans profession, cours Morand, 42.

Cinquième arrondissement. — Coquet, quai de Jayr, 34, et Rey, s. p., rue Mercière, 26. — Hebra, étudiant en médecine, rue Henri-Quatre, 5, et Burlaton, s. p., avenue de l'Archevêché, 5. — Ghène, comptable, rue des Farges, 45, et Papiet, couturière, rue des Farges, 33. — Pascal, employé, quai de Jayr, 62, et Laurence, employé, quai de Saint-Rambert-Pile-Barbe. — Gervais, secrétaire, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 23, et Rondot, lingère, grande-rue de la Guillotière, 170. —

Digne, homme d'équipe, rue de la Claire, 60, et Dusson, s. p., à Vaise. — Prunvillie, corroyeur, rue des Tuilleries, 8, et Deschet, femme de chambre, rue de la Bernarde, 43. — Vuillaz, teinturier, rue de Saint-Cyr, 412, et Crozier, repasseuse, rue de la Claire, 22.

Sixième arrondissement. — Besson, embaillleur, rue Malesherbes, 25, et Conil, plieur de bouteilles, rue Malesherbes, 25. — Bourgey, embaillleur, rue Amédée-Bonnet, 40, et Chetail, s. p., rue Boileau, 107. — Chauvignac, ajusteur, rue de Séze, 424, et Duranton, brodeuse, rue Suchet, 43. — Huvey, empl. de commerce, rue Malesherbes, 8, et Delorme, s. p., boulevard des Brotteaux, 44. — Jacquier, employé, rue de Séze, 120, et Boucher, s. p., rue Ney, 32. — Montibert, mécanicien, rue Sébastien-Gryppe, 66, et Bague, mécanicienne, boulevard des Brotteaux, 16. — Gaudry, empl. des postes, à Paris, et Treuillet, s. p., rue Money, 161. — Magnière, ébéniste, rue Cavier, 178, et Rauchamp, employée, rue de Séze, 129. — Raubert, mécanicien, rue de Grillon, 103, et Thibaud, ourdisseuse, rue de Grillon, 103. — Armère, empl. de commerce, rue Tranchesi, 401, et Pilon, empl. de commerce, rue Duquesne, 46. — Ternoire, papeterie, quai Saint-Vincent, 54, et Servanin, couturière, rue Duguesclin, 109. — Soly, peintre, rue Cuvier, 100, et Bahr, mécanicienne, rue Cuvier, 100. — Varant, confiseur, avenue de Noailles, 61, et Dupuy, employé, avenue de Saxe, 185. — Trolliet, empl. au ch. de fer, rue Tronchet, 6, et Rolland, cuisinière, avenue de Noailles, 48. — Girard, cocher, à Villefranche, et Bertrand, ménagère, cours La Fayette, 47. — Riecol, commerçant, grande rue de la Croix-Rousse, 61, et Riecol, s. p., cours Morand, 42.

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Marie Reverdet, 1 an, rue du Sergent-Blandan, 10, f. 8 h. — Marie Vandenin, 10 ans, rue Ozanam, 20, f. 6 h. s. Deuxième arrondissement. — Jules Dériard, rentier, 70 ans, gare Perrache, f. 8 h. — Eponse Moulin, née Tardy, sans profession, 49 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. m. — Eponse Chevalier, née Gros, sans profession, 41 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Eponse Genin, née Bergeret, sans profession, 43 ans, rue des Maronniers, f. 7 h. Troisième arrondissement. — Jean Guillier, cultivateur, 37 ans, route de Vienne, 206, f. 7 h. — Jeanne Porte, couturière, 33 ans, rue du Repos, 6, f. 9 h. — Joseph Laufmann, 1 an 1/2, rue de la Promenade, 11, f. 11 h. — Jeanne Chapelon, 3 ans, rue Vandrey, 21, f. 3 h. — Amélie Brunard, 1 an, rue de Marseille, 33, f. 4 h. — Alexandre Faure, 17 ans, route de Genas, 190, f. 5 h. — Mélanie Vinoud, couturière, 25 ans, Hospice Saint-Louis, f. 8 h. — Joseph Chatain, 1 an, rue Corne-de-Cerf, 6, f. 5 h. — Marie Barry, 14 mois, rue de l'Épée, 16, f. 1 h. Quatrième arrondissement. — Joséphine Mourand, tisseuse, 31 ans, rue Projette, 4, f. 6 h. Cinquième arrondissement. — Veuve Ruffin, née Fournier, ménagère, 55 ans, Antiquaille, f. 13 h. — Marie Margrand, 10 mois, rue Saint-Alexandre, 17, f. 3 h. — Joseph Lampe, 7 jours, rue Laporte, 16, f. 5 h. Sixième arrondissement. — Jacques Andréoli, 2 mois, rue Ney, 57, f. 7 h. — Veuve Vauzelle, née Tissier, ménagère, 63 ans, rue Duguesclin, 122, f. 11 h. — Pierre Marchand, sans profession, 25 ans, rue Garibaldi, 14, f. 5 h.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures et Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 91, au fond de la cour, à gauche, au 4^{me}.

VERMOREL Constructeur VILLEFRANCHE (Rhône) PRESSEURS Perfectionnés GARANTIS Transformations et Réparations des Presseurs VIS & FERRURES — POMPES A VIN Envoi franco du Catalogue illustré

Le Rédacteur-Gérant: NICOLAU-MENTELLE. Imp. WALTNER ET C^e, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.

Etude de Me PATRICOT, avoué à Lyon, 32, rue Grenette.

VENTE Par licitation Par devant le Tribunal civil de Lyon EN UN SEUL LOT D'UNE MAISON Avec Cour Et autre petite MAISON sur le derrière Sise à Lyon, quartier de Vaise, rue de la Pyramide, 42

Adjudication fixée au samedi 5 septembre 1891, midi MISE A PRIX : 20,000 FR. S'adresser, pour les renseignements, à Me Patricot, avoué poursuivant, et à Me Bernard, avoué coadjuteur.

A VENDRE pour cause de maladie, un Fonds d'Epicerie, très avantageux. Pour renseignements, s'adresser rue de la Gare, 24, à Oullins.

LE « SANS RIVAL » Tampon toujours encré (inépuisable) Il est absolument inaltérable, sa durée est indéfinie et sa richesse de couleur est telle qu'il suffit de tamponner une fois pour avoir plusieurs empreintes excellentes. Se méfier des produits similaires. PRIX : 1 f. 50, et rendu franco 1 f. 75

IMPRIMERIE A. WALTNER ET C^e Rue Belle-Cordière, 14, Lyon CARTES DE VISITE A LA MINUTE LIVREES EN BOITE A FILETS OR Le cent, 4 lignes..... 4 50 Le cent, 4 lignes..... 2 25

CONCERTS BELLECOUR (KIOSQUE DE BELLECOUR) Tous les Soirs, à huit heures GRAND CONCERT PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE Sous la Direction d'Alexandre LUIGINI LE MARDI & LE VENDREDI GRANDE FÊTE ARTISTIQUE SOLISTES MM. FORESTIER JOUET RITTER MM. MAZIER GORRON TERRAIRE MM. A. BEDETTI U. BEDETTI P. BEDETTI MM. LESPINASSE TAMBURINI

ORDRES DE BOURSE Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris Courtage unique J. BLONDEL & L. GARNIER Banquiers, 13, rue de la République, LYON SIMONET (DIRECTEUR) 6 MILLIONS A PLACER PAR FRACTIONS SUR 6 ANS A L'HYPOTHEQUE

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative.

Tampons & Timbres Caoutchouc FABRIQUÉS AU MAGASIN DES PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON Ces Timbres, bien vulcanisés, sont confectionnés avec tous les soins que nécessite cet article, au prix unique de 1 fr. la ligne, de 6 à 5 centimètres de longueur.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

VIGNES AMERICAINES Un million de raisins de toutes qualités à la vente. M. BERGER FILS, 8, rue de la République, LYON. OUVRIERS D'AMATEURS 4 INDIUSTRIELS Fournisseurs pour le Décolage TOUS DE TOUTES SYSTEMES SOUS-MERIEUX, Outils de toutes sortes le Travailleur (21 pages, 11 grav.) expédies franco contre 0.15

VICTOR DUPRÉ 69, Rue Tronchet, LYON Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes Fourniture de Lames et Bâtons Réparations à Prix réduits GRAND DÉPOT DE STORES Ordinaires et Fantaisie ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE Prix exceptionnels de bon marché

ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON LES VALEURS CI-APRÈS : Bons du Crédit Foncier. . . . 6 tirages par an Bons Algériens 6 Bons du Congo 6 Bons à lots de Panama (1889) 6 Bons de l'Exposition (15 oct.) 1 Bons de la Presse (15 juin) . . 1

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS Impression d'affiches Circulaires, Prospectus S'adress. agence Fournier rue Confort, 14.

(Service d'Été) VIENT DE PARAÎTRE (Service d'Été) L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux LE WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller et retour Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent. EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 17 Août (103) Le Forçat Colonel PAR Fortuné DU BOISGOBEY DEUXIÈME PARTIE — Où vas-tu ? — Chez le général Despinois, commandant la division. Je veux en finir avec Darius aujourd'hui même. Il faut tout prévoir, ajouta-t-il avec sang-froid; en cas de malheur, je veux pouvoir filer sur-le-champ. Prépare trois costumes de voyage et prépare trois, dès qu'elle rentrera. Ne bougez pas d'ici jusqu'à mon retour. — Ce sera fait. Tu n'as pas d'autres instructions à me donner. — Si; il faut que Carretti et L'excellent soient avertis si la chose tourne mal. — Je sais où les trouver. — Bon. Seulement pas un mot avant de m'avoir revu. — Sois tranquille, et, toi, pas d'imprudence. Pierre haussa les épaules en homme qui a bravé bien d'autres périls, remit son uniforme et toutes ses décorations et descendit pour mettre à exécution le

projet audacieux de devancer le dénonciateur. Le dénonciateur était certainement habile, mais non pas exempt de tout danger. Les faveurs exceptionnelles dont le comte de Sainte-Hélène avait été comblé lui avaient attiré des ennemis dans l'armée. Son ostentation et ses manières hautaines n'étaient pas faites pour lui ramener les sympathies aliénées par son avance rapide. On comptait avec lui, on le craignait même, mais on ne l'aimait pas. Il était surtout l'objet de la jalousie des militaires qui, comme lui, avaient embrassé avec un zèle ardent le parti des Bourbons. Les anciens soldats de l'empire restés bonapartistes sous la Restauration ne s'étonnaient pas trop que M. de Pontis, un noble, un émigré, se crût délié de son serment à Napoléon et profitât de la faveur du roi. Mais les officiers parvenus qui voulaient, à force de dévouement, faire oublier leur passé impérialiste ou même républicain, voyaient d'un fort mauvais œil ce protégé de la cour et devinaient en lui un rival dangereux. Le général qui comptait alors la division était précisément un ennemi déclaré de Coignard. Devenu comte et général de division, après être parti en sabots avec un des bataillons de la levée de 1792, M. Despinois se montrait royaliste fougueux et ne négligeait aucune occasion de se mettre en évidence. Il en trouva une des plus fâcheuses quelques années après, lors de la conspiration des sergents de la Rochelle, mais cette fois il pouvait en toute justice saisir l'occasion de se débarrasser d'un subalterne qu'il détestait.

Coignard n'ignorait nullement son mauvais vouloir et il avait déjà froidement pesé dans son esprit lucide toutes les chances, bonnes et mauvaises, de l'explication qu'il allait provoquer. — Tôt ou tard, il sera prévenu, se disait-il en descendant l'escalier pour monter en voiture, et, comme il ne m'aime pas, il s'empressera de faire du bruit; tandis qu'en l'abordant franchement, je le mets dans l'obligation de commencer par une enquête; et l'enquête, je m'en charge. Je demanderai une audience au roi et j'obtiendrai une lettre de cachet, comme on disait jadis, pour mettre à l'ombre jusqu'à la fin de ses jours ce scélérat de Darius. Le comte arrivait sur le perron de son hôtel et s'apprêtait à monter dans son cabriolet, qui attendait attelé d'un superbe cheval anglais, quand un cavalier d'ordonnance entra dans la cour au grand trot, et, portant la main à son shako, demanda à remettre une lettre au lieutenant-colonel du 72^e. — C'est moi, dit Coignard en prenant le pli officiel, qu'il ouvrit rapidement. C'était un ordre du général de se rendre immédiatement, pour affaire urgente, au quartier de la 1^{re} division. — Il m'a devancé, pensa Coignard. La partie se gâte. Raison de plus pour se hâter. Vous n'oublierez pas ce que je vous ai recommandé, dit-il à Alexandre. Puis il sauta en voiture, saisit les rênes, et fila à fond de train vers la place Vendôme. Un quart d'heure après, l'huissier du général Despinois annonça Pontis, qui entra la tête haute, le regard assuré et le sourire aux lèvres dans le cabinet où son

sort allait se décider. En entendant le nom du lieutenant-colonel, l'officier général se leva vivement, vint se placer droit en face du visiteur et lui dit d'un ton ironique : — Monsieur le comte de Pontis de Sainte-Hélène, vous n'abuserez pas plus longtemps le gouvernement et moi. Vous êtes Pierre Coignard évadé des galères. Coignard soupira, sans se déconcerter, cette véhémence apostrophe, qu'il avait du reste prévue dès son entrée. — Je vous remercie, général, qu'il faut la qualification dont vous me gratifiez, dit-il avec l'accent ému d'un honnête homme blessé. Souffrez que je me retire et que je vous envoie des pièces qui prouveront qui je suis. Un entretien ne saurait continuer entre nous sur ce ton sans grand dommage pour notre dignité à tous deux. — Vos grandes manières ne m'abusent pas, reprit le général, exaspéré par le sang-froid de son interlocuteur, et avant de sortir d'ici, vous voudrez bien vous expliquer avec un homme qui vous connaît parfaitement. En même temps il sonna et donna l'ordre à l'huissier d'introduire Darius. Le venimeux personnage fit son entrée avec la même contenance humble qu'il se donnait autrefois pour parler au commissaire du bagne et il lança au colonel un regard chargé de haine, mais il manqua absolument son effet. Coignard s'attendait à ce coup de théâtre, et il ne donna pas le plus léger signe d'émotion. S'adressant au général avec le calme le plus parfait : — Si c'est sur la déclaration de ce misérable, dit-il, que je suis mis en ce

meure de me justifier, je refuse de m'abaisser jusqu'à une explication. — Pourquoi, s'il vous plaît ? demanda le général d'un ton menaçant. — Parce que cet homme s'est déjà présenté chez moi ce matin, et que je l'ai fait chasser comme je le devais. Un officier supérieur qui sert le roi avec fidélité et qui a l'honneur d'être connu de Sa Majesté ne se commet pas avec un forçat. — C'est à moi, monsieur, qu'il faut répondre, reprit le général Despinois. Seul, je commande ici, et j'ai le droit de vous interroger. — Soit, général, répondit Coignard après un moment de réflexion, interrogez. A vous personnellement, je suis prêt à répondre. — C'est heureux, dit ironiquement le général. Alors, monsieur, expliquez-moi comment il se fait que cet homme vous reconnaisse pour son compagnon de chaine, Pierre Coignard, condamné à quatorze ans de fers en l'an IX, évadé du bagne de Toulon en 1805. — En 1800, — c'est, je crois, l'année que vous désignez par le chiffre 9, — répondit le colonel en soulignant la désignation républicaine que le général venait d'employer, j'étais déjà au service du roi d'Espagne, car j'avais suivi nos princes en émigration dès 1791. En 1805, j'habitais Tarragone avec la comtesse de Sainte-Hélène, et notre maison était parfaitement connue de toute la noblesse de la province. Vous étiez, en ce moment, général à l'armée de Buonaparte, et je comprends que vous ignoriez ces détails de mon passé, mais ils sont parfaitement connus de Sa Majesté, et, au besoin, j'en appellerai à sa haute justice. — Lui émigré, lui noble, lui interrompt Darius; ce sont des mensonges, monsieur. Son père était serrurier et sa femme doit être une coquine nommée Lucette, qui m'a abandonné et volé autrefois pour le suivre. — Général, s'écria Coignard en se laissant emporter malgré lui par un mouvement de colère, vous ne permettez pas j'espère, qu'un scélérat insulte plus longtemps devant vous l'épouse d'un gentilhomme. — Tenez, monseigneur, interrompit vivement Darius en montrant du doigt les traits irrités de Coignard, voyez, c'est son tic qui le prend quand il se fâche. Tous les camarades de Toulon le connaissent; faites-en venir d'autres, ils vous diront tous comme moi que ça lui est venu à la suite d'une bastonnade qu'il a reçue trois jours après son arrivée. Coignard se mordait les lèvres et regrettaif amèrement l'interminable mouvement de fureur qu'il n'avait pas su contenir. Il redevint bientôt maître de lui-même et ce fut d'un ton froid qu'il dit au général : — Ceci devient intolérable et je manquerais au serment que j'ai prêté comme chevalier de Saint-Louis, si j'écoutais encore de semblables infamies. Je vous demande de nouveau, général, à me retirer et, puisque vous ajoutez foi aux imputations de ce drôle, je vous prie de vouloir bien me mettre à même de me justifier le plutôt possible auprès du roi.

(A suivre)